

CONCOURS FLEURISSEMENT & VÉGÉTALISATION 2025

A LA CHARITÉ SUR LOIRE

Nom et Prénom *

Adresse postale *

N° de Téléphone*

Adresse e-mail*

Je souhaite concourir dans la catégorie*

- Maison avec jardin **visible depuis la rue**
- Maison/Appartement avec Fenêtre ou mur fleuris **visibles depuis la rue**
- Permis de végétaliser

J'accepte le règlement du concours*

- Oui
- Non

Date

Signature

REGLEMENT CONCOURS DE FLEURISSEMENT ET DE VEGETALISATION

Ville du mot, labellisée 3 Fleurs, la Ville de La Charité-sur-Loire s'attache à développer et à valoriser son cadre de vie. Le concours de fleurissement, organisé chaque année par la Ville, s'inscrit dans cette dynamique. Il favorise l'implication de ses habitants dans la mise en valeur de l'environnement en intégrant des principes de développement durable. La qualité du fleurissement et de la végétalisation est en effet reconnue et participe à son attractivité. Les efforts de la Ville sont ainsi complétés et encouragés par les initiatives des habitants.

1/ OBJECTIFS DU CONCOURS

Ce concours a pour objectif d'encourager toutes les actions menées par les particuliers et commerçants en faveur de l'embellissement du cadre de vie qui constitue l'un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de l'accueil des touristes.

Le concours récompensera les réalisations personnelles. Il ne s'agit pas seulement de quantité de fleurs mais de qualité et d'harmonie. Enfin, il encouragera toute initiative œuvrant au respect de l'environnement par l'adoption de pratiques compatibles avec le développement durable.

2/ MODALITES D'INSCRIPTIONS

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les habitants de La Charité-sur-Loire.

La Ville de La Charité-sur-Loire mettra en place la documentation nécessaire à l'inscription des participants par le biais des bulletins mis à disposition à l'accueil de la Mairie, ainsi qu'en ligne sur le site de la ville, la page Facebook de la ville et Intramuros.

Le pôle Promotion et Attractivité de la ville se charge de centraliser les inscriptions du 20 mars au 31 mai 2025. Elle se réserve le droit d'inscrire à ce concours des riverains si elle juge que le fleurissement mérite d'être récompensé.

Les jardins, balcons et façades doivent être visibles et appréciables de la rue, le jugement s'effectuant depuis le domaine public. Lorsque les décors sont visibles de plusieurs côtés, les candidats devront préciser le côté à examiner sur le bulletin d'inscription.

Les employés et élus municipaux ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

3/ CATEGORIES

Les 3 catégories du concours sont :

1. Fenêtres/Balcons ou murs fleuris
2. Maisons avec jardin visible depuis la rue
3. Permis de végétaliser

Pour chacune de ces catégories, trois prix seront offerts pour les lauréats par la municipalité.

4/ COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé de 4 élus locaux :

Une personne de la vie dans la cité et Solidarité

Une personne de l'Environnement et du Développement Durable

Et deux conseillers municipaux

Le jury appréciera le fleurissement et la végétalisation lors de deux passages : au début et à la fin de l'été.

Lors de cette première visite, et pour les réalisations remarquables observées des habitants non inscrits, un carton sera déposé dans leur boîte aux lettres, leur signifiant les efforts de fleurissement constatés et leur proposant leur accord pour participer au concours.

A l'issue de ces deux journées, le jury se réunira pour soumettre leurs notes afin de réaliser le classement par catégorie.

5/ CRITERES DE NOTATION

Les critères d'appréciation sont au nombre de quatre comme indiqués ci-dessous :

- | | |
|---|------|
| 1. Aspect général..... | 25 % |
| 2. Propreté et entretien des lieux | 25 % |
| 3. Choix des fleurs et végétaux dans une optique d'écologie et d'économie des ressources | 25 % |
| 4. Cadre végétal (arboré, arbustif, fleuri, pelouse)..... | 25 % |

Le jury se réserve le droit d'appréciation de la catégorie pour la notation. De même, il s'autorise également à photographier les différents sites pour une exploitation éventuelle de ces clichés. L'accord du propriétaire pour ces photos est acquis lors de son inscription.

6/ REMISE DES PRIX

Tous les lauréats seront récompensés lors d'une remise des prix. La dotation en prix, destinée symboliquement à remercier et à encourager les lauréats, relève de la libre appréciation de la Ville.

Une remise des prix générale est organisée par la Ville au début de l'Automne (septembre/octobre). Lors de la réception, les lauréats (1er, 2ème et 3ème) de chaque catégorie se verront offrir par la Ville un lot sous forme de bon d'achat à faire valoir dans les enseignes de jardinerie et de fleurs de la Ville :

7/ LES COMMERCANTS PARTENAIRES

-Pétales et Graminée, 19/21 Gd Rue François Mitterrand, 58400 La Charité-sur-Loire

-Lamy Marie Christine, 18/20 Gd Rue François Mitterrand, 58400 La Charité-sur-Loire

-Gamm Vert La Charité sur Loire, 3 Rue de Gerigny, 58400 La Charité-sur-Loire

-Bricomarché, Zi Plantes Des Religieuses, rue de Gerigny, 58400 La Charité-sur-Loire